

REGLEMENT *au 17/09/2018* | BOUCLE DE LA TOURLANDRY 16/12/2018

Organisation : La Tour'Court, rue Geoffroy de la Tour-Landry, 49120 LA TOURLANDRY e-mail : boucle@latourcourt.fr

Engagement: Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est également autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
"En s'inscrivant, le (la) concurrent(e) reconnaît avoir lu le règlement dans son intégralité et en accepter toutes les clauses".

Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés et non licenciés. La réglementation FFA en vigueur s'applique à la manifestation.

Le dossard doit être entièrement visible.

Toute infraction à ces règles entraînera l'interdiction d'emprunter le parcours pendant toute la durée des arrêtés préfectoraux délivrés pour l'organisation.

Le Certificat Médical, La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (ou d'une copie de celui-ci) datant de moins d'un an le jour de l'épreuve pour les non-licenciés FFA. Une copie de ces documents sera obligatoirement conservée par l'organisateur. Pour les licenciés FFA, une licence valide le jour de la course.

Les licences Compétition délivrées par la FFTri (triathlon), FFCO (course d'orientation) et la FPM (pentathlon moderne) en cours de validité à la date de la manifestation ne sont pas acceptées. (Nouvelle loi à partir du 1^{er} novembre).

Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur ces épreuves.

Toute infraction à ces règles entraînera l'interdiction d'emprunter le parcours pendant toute la durée des arrêtés préfectoraux délivrés pour l'organisation.

Responsabilité Médicale : Le directeur de course ainsi que tous les membres de l'équipe médicale de l'épreuve peuvent mettre hors course tout participant dont l'état de santé leur semble incompatible avec le kilométrage restant à parcourir. Il leur est même possible d'interdire à des concurrents de prendre le départ si leur état physique semble incompatible avec l'effort à fournir, le terrain ou les conditions climatiques. Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course.

Les accompagnateurs non accrédités par l'organisation sont interdits sur l'ensemble des parcours.

Un ravitaillement en liquide sera disponible sur les parcours. Un ravitaillement en solide et liquide chaud et froid sera servi dans l'air d'arrivée et accessible aux seuls participants.

Trail et Course Nature (chemin et route) : Épreuve ouverte à toutes et tous nés en 1999 et avant. Récompenses aux 3 premiers du Scratch H/F et 1^{er} de la catégorie Espoir H/F. Les Traileurs doivent respecter le code de la route. L'épreuve se dispute en autonomie, **la couverture de survie est donc obligatoire** il est fortement recommandé aux participants de se munir d'une réserve d'eau suffisante pour couvrir l'ensemble du parcours ainsi que de la nourriture et d'avoir en sa possession une lampe frontale (surtout en cas de brouillard), **une vérification du matériel obligatoire de façon aléatoire sera mise en place.** Le port de bâtons n'est pas autorisé. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours. En cas de non-respect des règles de protection de la nature cela pourrait engendrer pénalité, disqualification...

BARRIERE HORAIRE SUR LE 30KM : Tout coureur qui passera **après 3h00 de course au Km 24 (2ND RAVITAILLEMENT)** sera arrêté. Son dossard lui sera alors retiré signifiant sans appel sa mise hors course. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

10 Km (route) : Épreuve ouverte à toutes et tous nés en 2003 et avant. Récompenses aux 3 premiers du Scratch H/F et 1^{er} des catégories Cadet, Junior, Espoir H/F. Les premiers Landériciens et Landériciennes seront invités et récompensés lors de la réunion de compte rendu dans les semaines suivant la manifestation.

Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs non licenciés.

3 Km (route) : Épreuve ouverte à toutes et tous nés en 2005 et avant. Récompenses aux 3 premiers du Scratch H/F, et aux 1^{ers} de la catégorie Minime H/F.

Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs non licenciés.

Récompenses, les lots et dotations sont acquis à l'organisation pour les athlètes n'ayant pas fait part de leur absence, ou absent lors de la remise des prix qui débutera à 11h45. Les athlètes récompensés seront invités à rejoindre le podium et l'espace VIP à partir de 11h30.

Protégeons la Nature : Dans le cadre de notre activité sportive nous avons la chance de progresser dans un milieu naturel. Un effort vous est demandé pour déposer vos déchets : gels, gobelets... dans les poubelles mise à votre disposition aux carrefours et ravitaillements.

CNIL : conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom et si possible votre numéro de dossard.

Droit à l'image, l'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image.

Assurance, L'organisateur a contracté une assurance en responsabilité civile auprès de Groupama.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé ; du non respect du code de la route et des consignes des organisateurs ; de perte ou de vol d'objet et de matériel.

Pour l'assurance en dommages corporels, les athlètes licenciés sont couverts par la police d'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres athlètes de s'assurer personnellement pour les risques corporels.

Cas de Force Majeur : Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Remboursement : En cas de non-participation à l'épreuve pour quel motif que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

Tarifs : - 3Km =>FFA49 : 5€ / autres : 7€

- 10Km =>FFA49 : 8€ / autres : 10€

- Course Nature (15 km) =>FFA49 : 10€ / autres 13€

- Trail (30 km) =>FFA49 : 11€ / autres : 14€

Tarifs valables jusqu'au 26/11/18 minuit (J-21), puis +2€ pour tous.

Pas d'inscription sur place | Places limitées à 700 sur l'ensemble 16 et 30 Km et 900 sur l'ensemble 10 et 3 Km.

Clôture des inscriptions sur le site Internet au plus tard la veille à 15h.

Remise des dossards à partir de 8h45 dans la salle Omnisports de la Tourlandry. Chronométrage par puce.

Le dossard sera remis sur présentation d'une pièce d'identité.

Tous les départs ont lieu, rue du Stade.

Trail : départ à 9h00

Course nature : départ à 9h30

Courses sur route : départ à 10h00

Résultats disponibles sur le site internet <http://www.ipitos.com>